Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260605-DELIB2026_061-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Mickaël SEGUIN *(ayant donné pouvoir à Loïc REVEL),* Pierric LORY *(ayant donné pouvoir à Bernard CHRETIEN),* Daniel LEVEQUE *(ayant donné pouvoir à Philippe PLARD),* Justine BELLENGER *(ayant donné pouvoir à Aurélie DUPAS)* et Hugues JOSSELIN *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Aurélie RABAROT

DELIBERATION N° 061/2026 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.O. 276 du Code électoral, « le Sénat est renouvelable par moitié. A cet effet, les sénateurs sont répartis en deux séries 1 et 2, d'importance approximative égale, suivant le tableau n° 5 annexé du présent code ». Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les départements classés dans l'ordre du tableau n° 5 du Code électoral de l'Ain à l'Indre, du Bas-Rhin à l'Yonne (à l'exception de la Seine-et-Marne). En Outre-Mer, les sénateurs de la Guyane, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et les Iles Wallis-et-Futuna seront également renouvelés. Six sièges de sénateurs représentant les Français hors de France seront également concernés.
Les Conseils Municipaux concernés sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. En vue de cette désignation, Monsieur le Préfet a publié un arrêté indiquant pour chaque commune du Département le mode de scrutin, ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire.

Il est donc procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
Le procès-verbal correspondant est joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes d'Armor)